



# DÉCISION

n° 2025 - 151

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Mouteluc Les Soisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Beilecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Halle Olympique - Tarifs complémentaires à la délibération n° 52 du 26 juin 2025 – Formule « Pause » salle séminaire**

***Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,***

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 52 du 26 juin 2025 fixant les redevances d'occupation des espaces de la Halle Olympique et des prestations supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération,

## ***Décide***

**Article 1 :** Il est proposé de rajouter à la grille tarifaire les tarifs suivants :

- Pause formule « Petit déjeuner » = 4,59 € HT / 5,50 € TTC par personne
- Pause formule « Goûter » = 5 € HT / 6 € TTC par personne
- Pause formule « Goûter + café & thé » = 5,84 € HT / 7 € TTC par personne

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 6 novembre 2025  
Frank LOMBARD  
Président

